

Conseil municipal : les finances communales au menu des débats

L'augmentation de la population va induire une hausse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État.



Le débat d'orientation budgétaire 2009 était à l'ordre du jour de la dernière réunion de conseil municipal.

La réunion du conseil municipal, jeudi dernier, fut bien calme puisque tous les points à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

La modification du PLU et la vente d'une parcelle concernant le Carnoy, la vente d'un logement rue des Glycines, les tarifs des vacances funéraires et un déclassement du domaine public figuraient au menu des débats et ont été rapidement examinés puis approuvés.

Gérard Dépret, adjoint, présenta l'état des finances communales et leurs orientations.

Globalement, il apparaît que celles-ci sont en bonne santé puisque le taux d'endettement et la pression fiscale sont bien inférieurs à ceux des communes de la même strate. Toutefois, ont souligné les élus, du fait du « *désengagement de l'État* », la vigilance s'impose.

En ce qui concerne le compte administratif 2008 qui sera voté en juin, il laisse apparaître une baisse des recettes de fonctionnement, et une croissance des dépenses de fonctionnement avec cependant un solde positif de 174 000 E. L'opposition regrette une fois de plus cette croissance des dépenses.

Pour ce qui est de l'investissement, un effort remarquable avait été réalisé, les dépenses d'équipement passant de 1 095 000 E en 2007 à 1 600 000 en 2008, payées sur fonds propres et grâce à des emprunts.

Hausse des bases des taxes locales

Cette année, on note une augmentation de 2 % des produits des services du domaine. La dotation globale de fonctionnement versée par l'État qui n'a augmenté que de 7,3 % en six ans va sérieusement croître du fait de la tardive reconnaissance de l'augmentation de la population. On passe en effet à Orchies de 7 605 à 8 406 habitants : la somme passera donc quant à elle de 1 124 742 E à 1 209 915 E.

La recette des contributions directes est la plus importante. Les bases de la taxe d'habitation et du foncier bâti augmenteront de 2,5 %, celle du non bâti de 1,2 %. Si les taux augmentent de 3 %, cela fera un bonus de 148 000 E par rapport à 2008.

L'endettement reste raisonnable (4,7 millions d'euros, soit 450 E par habitant) mais de gros travaux sont à prévoir coté voirie (place De-Lattre-de-Tassigny) et à l'école maternelle, ce qui va demander une fine étude des besoins financiers de la commune.

Enfin, le plan de relance de l'économie décidé par le gouvernement devrait permettre un plus rapide remboursement de la TVA (actuellement : 2 ans) et la perception de deux années de FCTVA.